



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 081987

### EVOLUTION 900 5W-30

Date de la version précédente: 2013-06-13

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
---

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	EVOLUTION 900 5W-30
Numéro	BUR
Substance/mélange	Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Huile moteur.
--------------------------	---------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71
-------------	--

#### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)  
 ORFILA (INRS) Tél : +33 (0) 1 45 42 59 59  
 En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de Tassigny, 54000 Nancy, Tel : 03.83.32.36.36 ou le SAMU : Tel ( 15 )

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
--

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 \*\*\*

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2. \*\*\*

##### Classification\*\*\*

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008\*\*\*

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2\*\*\* - (H319)\*\*\*



FDS n° : 081987

**EVOLUTION 900 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

**DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC***Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16*

La substance/Le mélange n'est pas dangereux selon les Directives 67/548/CE avec ses amendements et/ou 1999/45/CE avec ses amendements

**Symbol(s)**

Non classé\*\*\*

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008\*\*\*

**Mention d'avertissement**

ATTENTION\*\*\*

**Mentions de danger \*\*\***

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux\*\*\*

**Conseils de prudence**

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/ du visage\*\*\*

**Informations Additionnelles sur les Dangers**

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande\*\*\*

2.3. Autres dangers**Propriétés physico-chimiques** Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.**Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélange\*\*\***Composants dangereux**

\*\*\*

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)

FDS n° : 081987

# EVOLUTION 900 5W-30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement**	276-738-4* **	01-2119474889-13** *	72623-87-1	<80	-	Asp. Tox. 1 (H304)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]***	298-577-9	01-2119543726-33	93819-94-4	<2.4	Xi;R38-41 N;R51-53	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)

**Informations complémentaires** Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander l'avis médical d'un spécialiste.***
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Contact avec les yeux</b>	Sévèrement irritant pour les yeux.***
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.***
<b>Inhalation</b>	Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Conseils aux médecins</b>	Traiter de façon symptomatique.
------------------------------	---------------------------------

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction



FDS n° : 081987

## EVOLUTION 900 5W-30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

**Moyen d'extinction approprié** Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque particulier** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Sulfure d'hydrogène. Oxydes de soufre. Mercaptans.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Informations générales** Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Informations générales** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Équipement de protection individuelle** Voir section 8 pour plus de détails.

**Traitement des déchets** Voir section 13 pour plus de détails.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

FDS n° : 081987

## EVOLUTION 900 5W-30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Recommandations pour une manipulation sans danger</b>	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Prévention des incendies et des explosions</b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre à la terre, établir une liaison équipotententielle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Mesures techniques/Conditions de stockage</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.
<b>Matières à éviter</b>	Oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.***
---------------------------------------	----------------------------------

### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Brouillard d'huile minérale : USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m <sup>3</sup> , NIOSH (REL) TWA 5 mg/m <sup>3</sup> , STEL 10 mg/m <sup>3</sup> , ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (hautement raffinée)***
<b>Légende</b>	Voir section 16

#### DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
--------------	----------------------------------	-----------------------------	---------------------------------	----------------------------

FDS n° : 081987

**EVOLUTION 900 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement*** 72623-87-1				5.4 mg/m <sup>3</sup> /8h (aerosol - inhalation)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]*** 93819-94-4			0.58 mg/kg Dermal 8.31 mg/m <sup>3</sup> Inhalation	

**DNEL Consommateur**

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement*** 72623-87-1				1.2 mg/m <sup>3</sup> /24h (aerosol - inhalation)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]*** 93819-94-4			0.29 mg/kg Dermal 2.11 mg/m <sup>3</sup> Inhalation 0.24 mg/kg Oral	

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement*** 72623-87-1						9.33 mg/kg food***
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]** * 93819-94-4	0.004 mg/l fw 0.0046 mg/l mw 0.021 mg/l or	0.0116 mg/kg dw fw 0.00116 mg/kg dw mw	0.00528 mg/kg soil dw		100 mg/l	10.67 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle****Mesures d'ordre technique**

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

**Équipement de protection individuelle**

FDS n° : 081987

## EVOLUTION 900 5W-30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

<b>Informations générales</b>	Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales.***
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues.
<b>Protection des mains</b>	Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

<b>Informations générales</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
-------------------------------	---

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Couleur</b>	jaune		
<b>État physique @20°C</b>	Liquide		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques</b>	<b>Méthode</b>
pH		Non applicable***	
Point/intervalle d'ébullition		Pas d'information disponible***	
Point d'éclair ***	220*** °C*** 428*** °F***		
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible***	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible	
Pression de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible***	
Masse volumique	850 kg/m³	@ 15 °C	
Hydrosolubilité		Insoluble***	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible***	

FDS n° : 081987

# EVOLUTION 900 5W-30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

<b>logPow</b>		Pas d'information disponible***
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Pas d'information disponible***
<b>Viscosité, cinématique ***</b>	*** 56*** mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C ***
<b>Propriétés explosives</b>	Non-explosif	
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non applicable	
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non applicable	

## 9.2. Autres informations

Pas d'information disponible\*\*\*

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

**Informations générales** Pas d'information disponible.\*\*\*

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** La chaleur ( températures supérieures au point d'éclair ), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies, Sulfure d'hydrogène, Oxydes de soufre, Mercaptans.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

**Contact avec la peau** Non classé. Peut déclencher une réaction allergique.\*\*\*

FDS n° : 081987

**EVOLUTION 900 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

**Contact avec les yeux**

- Sévèrement irritant pour les yeux.\*\*\*

**Inhalation**

- Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Ingestion**

- Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**Toxicité aiguë - Informations sur les composants**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitements***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 401)***	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat - OECD 403)
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]***	LD50 2600 mg/kg (Rat)	LD50 > 3160 mg/kg (Rabbit - OECD 402)	

**Sensibilisation**

**Sensibilisation** Non classé sensibilisant.

**Effets spécifiques****Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas classé cancérogène. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.

Nom Chimique	Union Européenne
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitements*** 72623-87-1	-

**Mutagénicité**

Ce produit n'est pas classé mutagène.

**Toxicité pour la reproduction**

Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

**Toxicité par administration répétée**

**Toxicité subchronique** Pas d'information disponible.

**Effets sur les organes-cibles (STOT)**

**Effets sur les organes-cibles (STOT)** Pas d'information disponible.

**Autres informations**

**Autres effets néfastes** Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

**Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**



FDS n° : 081987

**EVOLUTION 900 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

Non classé.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Absence de données expérimentales.

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitements*** 72623-87-1	EL50 (48h) > 100 mg (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)***	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202) LL50 (24h) > 10000 mg/l (Gammarus pulex - OECD 202) LL50 (48h) > 10000 mg/l (Gammarus pulex - OECD 202) LL50 (72h) > 10000 mg/l (Gammarus pulex - OECD 202) LL50 (96h) > 10000 mg/l (Gammarus pulex - OECD 202)***	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)***	
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]*** 93819-94-4	EbC50 (96h) 2.1 mg/l Selenastrum capricornutum (OECD 201)	EL50 (48h) 5.4 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50 (96h) 4.5 mg/l Oncorhynchus mykiss (OECD 203)	

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants**

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitements*** 72623-87-1	NOEL (72h) >= 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)***	NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - OECD 211)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox) NOEL (96h) > 100 mg/l (Pimephales promelas - OECD 203)***	

**Effets sur les organismes terrestres**

Pas d'information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Informations générales**

Pas d'information disponible.

FDS n° : 081987

**EVOLUTION 900 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.

**logPow** Pas d'information disponible\*\*\*

**Informations sur les composants**

Nom Chimique	log Pow
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement*** - 72623-87-1	4.1
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)]*** - 93819-94-4	0.9

12.4. Mobilité dans le sol

**Sol** Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.

**Air** Il y a peu de pertes par évaporation.

**Eau** Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

**Section 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.

**Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**No de déchet suivant le CED** Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.



FDS n° : 081987

**EVOLUTION 900 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID non réglementéIMDG/IMO non réglementéICAO/IATA non réglementéADN non réglementé**Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux **Pas d'information disponible\*\*\***

Information supplémentaire

**Pas d'information disponible\*\*\***15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Évaluation de la sécurité chimique** Pas d'information disponible15.3. Information sur les législations nationales**France**

- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.
- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 36, 34

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves\*\*\*

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique\*\*\*



FDS n° : 081987

# EVOLUTION 900 5W-30

Date de révision: 2015-03-31

Version 2

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme\*\*\*

**Abbreviations, acronymes**

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT : Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2015-03-31

Révision \*\*\* Indique la section remise à jour.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**